Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND (arrivée à 18h10), Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18h55 ; départ à 19h30 et retour à 19h45), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18h30), Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET, Gisèle LE GUILLOUZER, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC
Nathalie LE DILAVREC, procuration à Gaëlle URVOAS jusqu'à 18h55 et de 19h30 à 19h45

Absent.e.s
Michel BENOIT

Secrétaire de séance : Hervé LE BONNIEC est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 25.07.06. (8.9)
Date de convocation : 14 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2025

Objet : Convention d'utilisation de l'église avec la paroisse de Perros-Guirec

La commune a obtenu l'autorisation du père Albert Wanso, curé de la paroisse de Perros-Guiec, d'utiliser l'église de Saint-Quay pour l'organisation de concerts et de manifestations culturelles au cours de l'année 2026. La commune devra informer la paroisse des différentes manifestions programmées.

Conditions de la mise à disposition :

- Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.
- La Commune s'engage à informer préalablement la paroisse des différentes manifestations programmées.

Afin de formaliser cet accord et d'en préciser les modalités d'usage, il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition avec la Paroisse de Perros-Guirec.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_06-DE

APPROUVE les termes de la convention.
AUTORISE monsieur le maire à signer la convention avec la paroisse de Perros-Guirec pour organiser des manifestions au sein de l'église de Saint-Quay pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

Le secrétaire de séance,
Hervé LE BONNIEC

MAIRIE de SAINT-QUAY-PERROS
(Côtes d'Armor)